Initiatives ministérielles

Les dirigeants se sont montrés absolument inflexibles dans ses négociations. Ils auraient dû présenter une dernière convention à ces employés dont, je le répète, la convention est échue depuis trois ans, et ce n'est pas en leur offrant 10 p. 100 des actions que la direction peut espérer s'en tirer.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais la période accordée au député est expirée.

[Français]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable de Humber—Sainte—Barbe—Baie Verte—L'éducation; l'honorable député de Saint-Léonard—Le logement social; l'honorable députée de Nepean—La fonction publique; l'honorable député de Cap—Breton—Richmond—Est—Les pêches; l'honorable député de Dartmouth—Les lieux historiques.

Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Broadview—Greenwood.

[Traduction]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de cette mesure législative, le projet de loi C-73. En effet, je me suis occupé du service postal dès 1980 alors qu'à l'époque, je travaillais sur la colline du Parlement à titre d'un des conseillers du comité du Cabinet responsable des communications.

À ce moment-là, je critiquais le service postal. Je ne comprenais pas vraiment à quel point l'exploitation d'un service postal national est complexe. Je n'étais pas conscient de la présence fédérale que le service postal assurait aux Canadiens non seulement sur nos principaux marchés, mais également dans toutes les régions et dans toutes les petites villes ou tous les villages éloignés du pays.

Je me rappelle m'être entretenu un jour avec un certain Ed Rowerth, un agent des relations publiques de la Société canadienne des postes. Il était ici à Ottawa et il m'a invité à déjeuner. Il m'a dit alors: «Vous savez, Dennis, vous ne comprenez rien au service postal».

Il m'a expliqué que, sur le principal marché de Toronto, la Société canadienne des postes était vraiment la société la plus efficace au Canada. Eh bien, j'ai regardé M. Rowerth et je lui ai dit: «Expliquez-moi cela. Comment pouvez-vous faire cette affirmation au sujet de notre service postal dont beaucoup d'entre nous ont tendance à se plaindre?»

Il m'a répondu qu'on avait engagé des experts indépendants en matière de productivité qui s'étaient penchés sur le rôle de notre service national et qu'en utilisant les méthodes en vigueur dans le secteur privé pour mesurer la productivité, on en était arrivé à un taux de productivité de 98 p. 100 environ.

J'ai demandé alors pourquoi nous avions le sentiment que les postes n'offraient pas le service que nous souhaitions.

Il m'a signalé qu'à Toronto, la Société canadienne des postes traitaient 20 millions d'envois quotidiennement. Ainsi, 20 millions d'envois passent par les installations postales de Toronto quotidiennement.

Dans le cas d'un service ordinaire, il y avait un délai de livraison de trois jours à l'époque, en 1980, et 98 p. 100 à peine de tous ces envois étaient livrés dans ce délai. Ainsi, lorsqu'il est question de 2 ou 3 p. 100 sur 20 millions d'envois, cela touche bien entendu beaucoup de gens.

En tant que nation, nous nous attardons toujours sur les 2 ou 3 p. 100 qui ne sont pas distribués dans un délai de 48 ou 72 heures. Nous nous appesantissons sur les erreurs et avons tendance à oublier que, 98 p. 100 du temps, un envoi posté le lundi est livré le mercredi. C'est là un taux de productivité que très peu de sociétés privées peuvent atteindre. Je suis devenu alors un admirateur du service postal. J'ai été le premier à vouloir vanter ses mérites chaque fois que j'en avais la chance.

Nous oublions également, en tant que Canadiens, que les postes assurent une présence fédérale un peu partout au Canada. En 1981, je me souviens, nous avons décidé de mettre le mot-symbole «Canada» sur tous les bureaux de poste au Canada. Nous avons vu fleurir environ 3 700 de ces mots-symboles d'un bout à l'autre du pays.

Cette initiative avait pour but de rappeler à chacun des Canadiens qu'il s'agissait d'une émanation du gouvernement du Canada. Il s'agissait d'un service postal national. On pouvait obtenir le même service au bureau de poste de Whapmagoostui, dans le nord de la baie James, qu'à la succursale postale G ou J dans ma circonscription, au centre-ville de Toronto. La Société canadienne des postes était un de ces agents galvanisants qui était contrôlé, surveillé et appuyé par tout le monde à la Chambre.